

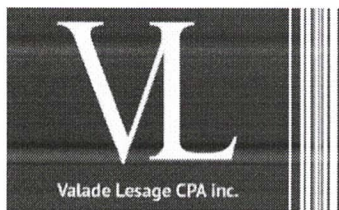
L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Table des matières

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A – Subventions	15
Annexe B – Subventions gouvernementales	15
Annexe C – Charges	16
Annexe D – Autres produits	16



ValadeLesage CPA Inc.

61 rue Victoria
Repentigny, Québec
J5Y 4A3 (Canada)
Tél. : (514) 209-9346

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de :

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY (L'« Organisme ») qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes en annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport de l'auditeur, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif à court terme présenté dans l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025;
- des revenus de dons et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025;
- de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

Nous avons donc exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers clos le 31 mars 2025 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenues d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.



Christiane Valade, CPA auditrice

Repentigny, le 3 juin 2026

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
PRODUITS		
Apports d'autofinancement :		
Apports et dons de marchandises	21 236 \$	14 087 \$
Contributions des participants	37 405	30 744
Levée de fonds, dons d'entreprises et d'individus	109 157	95 964
	<u>167 798</u>	<u>140 795</u>
Subventions (Annexe A)	125 000	124 800
Subventions gouvernementales (Annexe B)	286 527	292 359
Revenus de placement	4 947	3 820
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	15 915	21 136
	<u>432 389</u>	<u>442 115</u>
	600 187	582 910
CHARGES (Annexe C)	<u>611 626</u>	<u>612 483</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	(11 439)	(29 573)
AUTRES PRODUITS (Annexe D)	<u>8 683</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 756) \$</u>	<u>(29 573) \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles ⁽¹⁾	Affecté	Non affecté	Total 2026	Total 2025
Solde au début	297 313 \$	32 920 \$	120 504 \$	450 737 \$	480 310 \$
Utilisation des montants affectés (note 10)	-	(27 787)	27 787	-	-
Acquisitions immobilisations corporelles	35 907	-	(35 907)	-	-
Amortissement immobilisations corporelles	(316)	-	316	-	-
Disposition d'immobilisations	(46 288)	-	46 288	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	-	-	-
Amortissement des apports reportés	15 915	-	(15 915)	-	-
Remboursement de dette à long terme (rattachée aux immobilisations)	6 417	-	(6 417)	-	-
Excédent des produits sur les charges	-	-	(2 756)	(2 756)	(29 573)
Solde à la fin	308 947 \$	5 133 \$	133 900 \$	447 980 \$	450 737 \$

⁽¹⁾ Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations et de le présenter après déduction de la dette long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations.

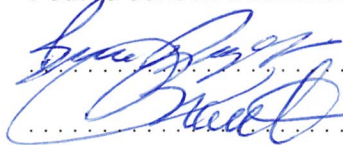
L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

Bilan

31 mars

	2026	2025
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	157 936 \$	164 216 \$
Encaisse affectée	5 133	32 920
Débiteurs (note 3)	3 414	3 777
Frais payés d'avance	5 009	5 122
	<u>171 492</u>	<u>206 035</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>635 852</u>	<u>646 590</u>
	<u>807 344 \$</u>	<u>852 625 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	22 542 \$	37 921 \$
Apports reportés (note 7)	9 875	14 689
Portion court terme de la dette à long terme (note 9)	6 771	6 391
	<u>39 188</u>	<u>59 001</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	74 022	89 937
DETTE A LONG TERME (note 9)	<u>246 154</u>	<u>252 950</u>
	<u>359 364</u>	<u>401 888</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	308 947	297 313
Affecté	5 133	32 920
Non affecté	133 900	120 504
	<u>447 980</u>	<u>450 737</u>
	<u>807 344 \$</u>	<u>852 625 \$</u>

Pour le conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(2 756) \$	(29 573) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	46 288	52 775
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(15 915)	(21 136)
Gain (Perte) sur la cessation d'immobilisations corporelles	(8 643)	-
	<u>18 974</u>	<u>2 066</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(19 717)</u>	<u>17 703</u>
	<u>----- (743) -----</u>	<u>----- 19 769 -----</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 907)	(23 764)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	9 000	-
	<u>----- (26 907) -----</u>	<u>----- (23 764) -----</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	4 950
Remboursement de la dette à long terme	(6 417)	(5 935)
	<u>----- (6 417) -----</u>	<u>----- (985) -----</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(34 067)</u>	<u>(4 980)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>197 136</u>	<u>202 116</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>163 069 \$</u>	<u>197 136 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :

Encaisse non affectée	157 936 \$	164 216 \$
Encaisse affectée	5 133	32 920
	<u>163 069 \$</u>	<u>197 136 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse non affectée.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué le 8 Février 1990, en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un lieu permettant aux familles et aux personnes dans le besoin de se rencontrer, de partager et d'obtenir les outils nécessaires afin d'améliorer progressivement leurs conditions de vie et leur autonomie.

Le 4 Avril 2024, l'Organisme a effectué un changement au niveau de sa dénomination sociale, anciennement *La Rencontre Châteauguoise*, il se nomme maintenant l'Étincelle communautaire du Grand Châteauguay.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les créateurs. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports d'autofinancement

Les apports d'autofinancement sont comptabilisés dans la période dans laquelle ils se rapportent.

Dons de marchandises

L'Organisme comptabilise les dons de marchandises au moment de la réception de ceux-ci et sont évalués à la juste valeur des biens reçus.

Dons

Les produits de dons sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Aide gouvernementale et subventions salariales

L'aide gouvernementale et les subventions salariales sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent, à la condition que l'Organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide.

Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où les activités ont lieu, selon la comptabilité d'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de service

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider l'Organisme à tenir ses activités. Ces heures peuvent varier de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des débiteurs et des frais payés d'avances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette long terme.

Coûts des transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatives à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus les soldes d'encaisse et les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Trésorerie grevée d'affectation

La trésorerie grevée d'affectation comprend la portion de l'encaisse que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes. Ce montant correspond à l'affectation interne et aux apports reportés afférents à des acquisitions d'immobilisations futures. Puisque l'Organisme ne peut utiliser cette trésorerie grevée d'affectation pour les opérations courantes, elle n'est pas incluse dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiment	Dégressive	5 %
Matériel roulant	Dégressive	30 %
Mobilier et équipement	Dégressive	20 %
Logiciel et matériel informatique	Dégressive	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régime de retraite

La société contribue à un régime de retraite interentreprises. Ce régime de retraite interentreprises est un régime à prestations définies. Il est toutefois comptabilisé conformément aux normes applicables aux régimes à cotisations définies puisque l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour ce régime car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Divers	- \$	493 \$
Dons	-	90
Sommes à recevoir de l'État	3 414	3 194
	<u>3 414 \$</u>	<u>3 777 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2026

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2026	2025
Terrain	190 000 \$	- \$	190 000 \$	190 000 \$
Bâtiment	447 002	78 369	368 633	365 473
Matériel roulant	190 657	136 431	54 226	65 483
Mobilier et équipement	50 963	37 683	13 280	14 762
Logiciel et matériel informatique	16 112	10 778	5 334	6 006
Pavage	5 213	834	4 379	4 866
	<u>899 947 \$</u>	<u>264 095 \$</u>	<u>635 852 \$</u>	<u>646 590 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

La marge de crédit a été fermée en mai 2025. Le solde a été non utilisé toute l'année. Le solde au 31 mars 2025 était à 0 \$.

6. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	7 647 \$	7 144 \$
Sommes à remettre à l'État	251	1 458
Salaires et vacances à payer	14 644	29 319
	<u>22 542 \$</u>	<u>37 921 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	Solde au 31/03/2025	Encaissés	Constatés	Solde au 31/03/2026
Apports reportés – Services écoute et référence	- \$	13 500 \$	4 167 \$	9 333 \$
Apports reportés – Cartes-cadeaux	950	-	900	50
Apports reportés – Desjardins Panier École	3 900	13 000	16 900	-
Apports reportés – Panier École	9 839	21 071	30 418	492
	<u>14 689 \$</u>	<u>47 571 \$</u>	<u>52 385 \$</u>	<u>9 875 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Notes complémentaires aux états financiers (suite)
31 mars 2026

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	89 937 \$	106 123 \$
Plus : Apports reçus	-	4 950
	<u>89 937</u>	<u>111 073</u>
Moins : Montants amortis dans les résultats	<u>15 915</u>	<u>(21 136)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>74 022 \$</u>	<u>89 937 \$</u>

Au cours de l'exercice 2025, l'Organisme a comptabilisé 4 950 \$ d'apports reçus pour l'achat d'ordinateurs. Au cours de l'exercice 2026, l'Organisme n'a reçu aucun apport pour l'achat d'immobilisations corporelles.

9. DETTE À LONG TERME

	2026	2025
Emprunt hypothécaire, au taux de 5,79 %, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain, le bâtiment et les améliorations sis, remboursable par mensualités de 1 768,70 \$, renouvelable en juin 2027	252 925 \$	259 341 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme	<u>6 771</u>	<u>6 391</u>
	<u>246 154 \$</u>	<u>252 950 \$</u>

Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont :

2027 : 6 771 \$	2029 : 7 600 \$	2031 : 8 530 \$
2028 : 7 174 \$	2030 : 8 052 \$	

10. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice 2025, l'Organisme a utilisé un montant de 10 080 \$ relativement à l'aménagement extérieur ainsi qu'un montant de 12 000 \$ lié à sa dénomination sociale. De plus, une somme additionnelle de 15 000 \$ a été affectée à l'aménagement extérieur, portant le solde affecté à cette fin à 24 920 \$. Le solde affecté à la dénomination sociale s'élève quant à lui à 8 000 \$ au 31 mars 2025.

Au cours de l'exercice 2026, l'Organisme a utilisé des montants totalisant 27 787 \$ provenant d'affectations antérieures, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Solde au 31/03/2025	Affectations au cours de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Solde au 31/03/2026
Aménagement extérieur	24 920 \$	- \$	21 811 \$	3 109 \$
Dénomination sociale	8 000	-	5 976	2 024
	<u>32 920 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>27 787 \$</u>	<u>5 133 \$</u>

10. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

Investi en immobilisations

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant d'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction de la dette long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations.

11. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les salaires et charges sociales sont répartis de la manière suivante :

	2026	2025
Administration	60 813 \$	61 563 \$
Financement	44 907	43 262
Mission	234 437	227 800
	<u>340 157 \$</u>	<u>332 625 \$</u>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, le total de la masse salariale et des charges sociales est pour 6 employés (7 employés pour 2025).

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Organisme aux risques au 31 mars 2026.

Risque de liquidités

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs. La gestion prudente du risque de liquidités suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées.

Au 31 mars 2026, l'Organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges et qu'il n'y a pas de risque de concentration significatif sur les liquidités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à ses débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres débiteurs, l'Organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue des provisions pour pertes potentielles sur autres créances en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2026, il n'y avait pas de risque significatif de concentration sur le crédit.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêts du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêts fixes et à taux d'intérêts variables. Les instruments à taux d'intérêts fixes assujettissent la Société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêts du marché. Les instruments à taux d'intérêts variables assujettissent la Société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars

	2026	2025
Annexe A – Subventions		
Centraide :		
Accomplissement de la mission globale	90 000 \$	90 000 \$
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	35 000	34 800
	<u>125 000 \$</u>	<u>124 800 \$</u>
Annexe B – Subventions gouvernementales		
Gouvernement fédéral :		
Service Canada – Emplois étudiants	----- - \$	----- 3 307 \$
Gouvernement provincial :		
CISSS de la Montérégie-Centre – PSOC	245 684	237 005
Table de la Petite Enfance et Jeunesse	17 210	28 524
Sécurité alimentaire	23 633	23 223
Interagir – PAAS Action	-	300
	<u>286 527</u>	<u>289 052</u>
	<u>286 527 \$</u>	<u>292 359 \$</u>

L'ÉTINCELLE COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHÂTEAUGUAY
Renseignements complémentaires (suite)
31 mars

	2026	2025
Annexe C – Charges		
Salaires et charges sociales (note 11)	340 157 \$	332 625 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	46 288	52 775
Apports alimentaires et distribution dans les écoles	47 318	42 667
Apports de marchandises aux usagers	33 296	32 516
Entretien et réparations	12 646	19 843
Frais d'activités	18 245	19 049
Intérêts sur dette à long terme	14 807	15 290
Refonte d'image	5 976	12 217
Honoraires professionnels	7 008	8 712
Frais de déplacement	8 142	8 571
Assurances	8 762	8 058
Frais de bureau	7 644	5 978
Énergie	5 623	4 795
Télécommunications	3 249	3 315
Cotisations	728	855
Publicité	1 334	739
Frais d'événements et financement	2 492	700
Intérêts et frais bancaires	212	244
	<u>563 927</u>	<u>568 949</u>
Répartition des dépenses de l'allocation Centraide :		
Programme de soutien familial et rencontres thématiques	<u>47 699</u>	<u>43 534</u>
	<u>611 626</u> \$	<u>612 483</u> \$

Annexe D – Autres produits

Gain sur cession d'immobilisations corporelles	<u>8 683</u> \$	<u>-</u> \$
--	-----------------	-------------